Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique

Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique

Band: 21 (1920-1921)

Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Artikel: LA PRÉPARATION THÉORIQUE ET PRATIQUE DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ARGENTINE .

Autor: Moreno, Nicolas Besio

Kapitel: c) Initiation pratique.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-515725

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la science pure scientifique, il n'en demeure pas moins une forte résistance contre la pédagogie dans ces milieux.

Et, en admettant qu'un bon professeur doit non seulement bien posséder ce qu'il doit enseigner, mais encore doit savoir l'enseigner, l'opinion de ces spécialistes est qu'on doit appliquer à la première condition un maximum, et un minimum à la seconde; mais il y a beaucoup de partisans de la suppression absolue de la pédagogie et de la psychologie.

c) *Initiation pratique.*

On n'a pas l'air de songer chez nous, pour le moment, à l'utilité qu'il y aurait de créer un cours de pédagogie basé sur les conceptions expérimentales et spécialement destiné aux candidats de l'enseignement scientifique. Les cours sont généraux et restent groupés tant à l'Institut, qu'à la Faculté chargée de la formation des professorats; et les cours sont les mêmes, comme nous l'avons dit, aussi bien pour ceux qui suivent le professorat d'anglais ou d'histoire, que pour ceux qui suivent celui de mathématiques.

Dans les cours de mathématiques on fait des travaux pratiques de calculs, problèmes et exercices, mais on n'effectue ni mesures, ni travaux sur le terrain ou à l'atelier; à la Faculté de La Plata on donne beaucoup de problèmes de résolution graphique et on dessine beaucoup pendant les quatre heures hebdomadaires de pratique de la géométrie et les quatre heures de géométrie descriptive, sans compter les cinq heures de dessin qui sont appliquées à des problèmes de mathématiques; mais en général tous les travaux se font dans les salles de dessin ou au domicile particulier des candidats.

d) *Législation scolaire.*

Comme nous l'avons déjà dit, à l'Institut National du professorat secondaire de Buenos Aires, il y a un cours de législation scolaire en troisième année qui dure un trimestre, avec trois heures par semaine de classe. Ce cours comprend non seulement l'évolution historique de l'instruction publique en Argentine mais encore il étudie la législation comparée, et en particulier les lois qui ont exercé le plus d'influence sur l'instruction publique argentine.

A la Faculté des sciences de l'éducation de la Plata on n'exige pas la législation scolaire des candidats au professorat scientifique. Cependant, on donne, à cette faculté, un cours très complet de législation scolaire qui étudie l'ensemble de tous les établissements d'enseignement du pays dans son état actuel et son histoire, et qui s'occupe non seulement de la législation argentine mais également de la législation comparée, bien qu'il donne la préférence à la première.